



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°47-2021-048

PUBLIÉ LE 4 MARS 2021

# Sommaire

## Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-097 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle LE MAS (2 pages)	Page 3
47-2021-02-01-098 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle LE TEMPLE (2 pages)	Page 6
47-2021-02-01-099 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle LEVIGNAC DE GUYENNE (2 pages)	Page 9
47-2021-02-01-100 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle LEYRITZ MONCASSIN (2 pages)	Page 12

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-097

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle LE MAS

**Arrêté n°**  
**portant nomination des membres des commissions de contrôle**  
**chargées de la régularité des listes électorales**  
**- commune de Le Mas-d'Agenais -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de Le Mas-d'Agenais ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de Le Mas-d'Agenais, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

1 <sup>ère</sup> LISTE		2 <sup>nde</sup> LISTE	
TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
LAURENT Christian		DUTHIL Francis	
DIEUZAIDE Isabelle		BONNET-LENCLOS Marie	
HOQUET Sandrine			

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de Le Mas-d'Agenais sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-098

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle LE TEMPLE



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de LE TEMPLE-SUR-LOT -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de LE TEMPLE-SUR-LOT ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de LE TEMPLE-SUR-LOT, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
DUPRAT Bénédicte	MILHAC Armand	MASCARIN Julien	BOUTEYRE Nicolas	LENNON Claudette	GALZIN Martine

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de LE TEMPLE-SUR-LOT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY





Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-099

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle LEVIGNAC DE GUYENNE



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de LÉVIGNAC DE GUYENNE -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de LÉVIGNAC DE GUYENNE ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de LÉVIGNAC DE GUYENNE, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLER MUNICIPAL		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
DAVAUD Martine		BRESOLIN Alain		GADAL Martine	

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de LÉVIGNAC DE GUYENNE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-100

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle LEYRITZ MONCASSIN

**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de LEYRITZ-MONCASSIN -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de LEYRITZ-MONCASSIN ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de LEYRITZ-MONCASSIN, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
FERNANDES Maria	BORIE Lilianne	FEVRIER Martine	PEREZ Alison	AIRAULT Alain	DOUARD Jackie

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de LEYRITZ-MONCASSIN sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY

